

**PROCES-VERBAL : REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**MARDI 05 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 29 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry - DESLOGES Georges - SARTY Denis - SIMON-CHAUTEMPS Franck - SPRINGER Liliane - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène - MALIVERT Jacques - SUCHAUD Michelle - FINI Alain - GARGUEL Karine - BOSLE Alain - LAGRAVE Annick - BENABDELMALEK Clément - MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno - LEGROS Jean-Bernard - DAVID Robert - DUBREUIL Raymond - DUGAY Jean-Pierre - FERRAND Marc - MOREAU Jean-Claude - BUSSIERE Jean-Claude - RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre - ROYERE Joël - SALADIN Christine - COUCAUD Thierry - LAROCHE Michel - POITOU Delphine - LAINE Joël - GRENOUILLET Jean-Yves - CALOMINE Alain - LAGRANGE Serge - DERIEUX Nicolas - PAMIES Jean-Michel - LEHERICY Joseph - NOURRISSÉAU Pierre-Marie - GAUDY Sylvain - GAILLARD Thierry - TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique - LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe - ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis - GAUTIER Laurent - FLOIRAT Myriam - DESSEAUVE Nadine - PARAYRE Régis - BERTELOOT Dominique - SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel - AUGUSTINIAK Jérôme - DUGUET Pierre - PATAUD Annick.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. LAINE Joël.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. GAUTIER Laurent donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
6. Mme DESSEAUVE Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves.
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. LAINE Joël.
8. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. CLOCHON Bruno.
9. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. ROYERE Joël *(de la délibération n°2022/05/01 à la délibération n°2022/05/22 compte tenu de son arrivée avant le vote de la délibération n°2022/05/23)*.
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry *(de la délibération n°2022/05/01 à la délibération n°2022/05/17 compte tenu de son arrivée avant le vote de la délibération n°2022/05/18)*.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

M. Le Président ouvre la séance. Après avoir procédé à l'appel, il constate que le quorum est atteint avec 39 Conseillers présents et 49 votants.

M. Le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Nicolas DERIEUX se porte volontaire.

### **1. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 16/03/2022.**

M. Le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 16 mars 2022.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT aurait souhaité voir apparaître en page 4 l'intervention de Thierry COTICHE faisant état de son désaccord avant qu'il ne quitte la salle.

M. Le Président propose qu'un complément de retranscription soit apporté au procès-verbal.

En l'absence de remarque supplémentaire, M. Le Président soumet au vote des Conseillers communautaires l'approbation du document susmentionné une fois modifié.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le procès-verbal de la séance du 16 mars 2022.

*(39 présents - 49 votants).*

Depuis cette séance, M. Le Président informe avoir reçu le montant du produit attendu de la part du SICTOM de Chénérailles pour l'année 2022. Celui-ci s'élève à 477 676,19 €, soit une augmentation de 20 à 30% du montant 2021.

Au vu des taux approuvés par le Conseil communautaire lors de sa séance du 16 mars, il précise qu'un reliquat d'environ 100 000 €, pris sur le montant de la TEOM collectée sur le territoire en régie, devra être affecté au financement du syndicat d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, lors du départ de Thierry COTICHE en cours de séance, M. Le Président avait annoncé qu'il lui demanderait d'entériner sa volonté de quitter ses fonctions de Vice-Président.

M. Le Président invite M. COTICHE à s'exprimer sur le sujet. En raison de l'accroissement d'activité de ses engagements actuels et dans un souci d'efficacité, il informe l'Assemblée qu'il démissionnera de ses fonctions de Vice-Président délégué à « l'aménagement du cadre de vie, à l'urbanisme, à l'habitat, au bâti et au logements, aux espaces verts et au numérique » d'ici la fin du mois de juin, le temps d'amorcer la poursuite du travail avec les services.

### **2. Compte-rendu des décisions du président et du bureau communautaire prises dans le cadre de leurs délégations.**

M. Le Président rend compte de la décision n°DEC2022-04, prise en date du 04 avril 2022, qui attribue une aide à la création d'activité à la SASU ANTHONY DENIS MENUISERIES (23 400 FAUX-MAZURAS) sous forme de subvention d'un montant de 5 000 €, représentant 30% du besoin de financement total plafonnée à 5 000 €, selon les dispositions du règlement d'aide intercommunale,

## **BUDGETS 2021**

M. Le Président donne la parole à Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux Finances pour présenter les délibérations d'ordre budgétaire et remercie M. Nicolas RIGONNET, conseiller territorial aux décideurs locaux, pour sa présence.

### **3. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget principal (délibération n°2022/04/01).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
    - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
    - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
    - celui de tous les titres émis,
    - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.
- (38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).*

**4. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « Ordures ménagères »**  
*(délibération n°2022/04/02).*

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
    - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
    - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
    - celui de tous les titres émis,
    - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.
- (38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).*

**5. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « Immobilier d'Entreprises »**  
*(délibération n°2022/04/03).*

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

*(38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).*

**6. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « SPANC » (délibération n°2022/04/04).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
    - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
    - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
    - celui de tous les titres émis,
    - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
  - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  - Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.
- (38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).*

**7. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « Station-service » (délibération n°2022/04/05).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
  - Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
    - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
    - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
    - celui de tous les titres émis,
    - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
  - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
  - Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.
  - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
  - Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.
- (38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).*

**8. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « Vente d'énergie »**  
(délibération n°2022/04/06).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

(38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).

**9. Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021 du budget annexe « Zones économiques »**  
(délibération n°2022/04/07).

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2021 ;
- Après s'être assuré que le Receveur Principal a repris dans ses écritures :
  - le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020,
  - celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,
  - celui de tous les titres émis,
  - et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 inclus ;
- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

→ Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

→ Approuve le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021.

(38 présents - 48 votants. Absence de M. Le Président).

**10. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget principal** (délibération n°2022/04/08).

Martine LAPORTE rappelle que le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur rendant compte des opérations budgétaires exécutées au cours de l'année.

Elle présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	6 046 902,80 €
Recettes de fonctionnement	6 385 689,71 €
Dépenses d'investissement	436 115,40 €

Recettes d'investissement 599 182,69 €

Jean-Claude BUSSIERE s'étonne que les montants inscrits dans les pièces annexes au dossier de convocation ne coïncident pas toujours avec ceux projetés au cours de la séance.

Frédéric BERTRAND, Directeur Financier, précise qu'ayant fait l'objet d'ajustements jusqu'à ce jour, les sommes à prendre en compte sont bien celles projetées sur l'écran.

Après examen, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget principal.

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**11. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Ordures ménagères »**  
*(délibération n°2022/04/09).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	1 792 780,93 €
Recettes de fonctionnement	1 917 973,76 €
Dépenses d'investissement	93 263,68 €
Recettes d'investissement	184 802,52 €

Après examen, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget principal.

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**12. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Immobilier d'entreprises »**  
*(délibération n°2022/04/10).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	32 461,40 €
Recettes de fonctionnement	27 723,02 €
Dépenses d'investissement	121 537,91 €
Recettes d'investissement	24 238,00 €

Après examen, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget principal.

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**13. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « SPANC »**  
*(délibération n°2022/04/11).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	81 308,96 €
Recettes de fonctionnement	86 443,90 €
Dépenses d'investissement	6 210,68 €
Recettes d'investissement	985,70 €

Frédéric BERTRAND, rappelle que chaque année, le budget annexe « SPANC » reçoit une subvention d'équilibre en provenance du budget principal. Il précise que les services de la Communauté de communes vont étudier les possibilités d'amoinrir le montant annuel de cette contribution.

Après examen, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget annexe « SPANC ».

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**14. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Station-service »**  
*(délibération n°2022/04/12).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	421 318,27 €
Recettes de fonctionnement	432 890,40 €
Dépenses d'investissement	9 751,00 €
Recettes d'investissement	8 292,00 €

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Station-service ».

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**15. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Vente d'énergie »**  
*(délibération n°2022/04/13).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	6 628,88 €
Recettes de fonctionnement	5 526,10 €
Dépenses d'investissement	0 €
Recettes d'investissement	6 593,00 €

Mme La Vice-Présidente indique qu'une panne, finalement résolue en interne, a empêché l'utilisation des panneaux photovoltaïques pendant quatre mois. Ce désagrément se ressent sur les recettes de fonctionnement de ce budget annexe. Joël LAINE s'étonne du temps nécessaire à la résolution du dysfonctionnement. Martine LAPORTE fait part des difficultés rencontrées par la collectivité à trouver un prestataire disponible.

Après examen et débat, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Vente d'énergie ».

*(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).*

**16. Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget annexe « Zones économiques »**  
*(délibération n°2022/04/14).*

Martine LAPORTE présente les données suivantes :

Dépenses de fonctionnement	1 722,60 €
Recettes de fonctionnement	27 999,67 €

Dépenses d'investissement	17 788,35 €
Recettes d'investissement	17 641,47 €

Après examen, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Adopte le Compte Administratif 2021 du budget annexe « Zones économiques ».  
(Vote réalisé après retrait de M. Le Président, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT - 38 présents - 48 votants).

**17. Vote des affectations de résultats 2021 du budget principal (délibération n°2022/04/15).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021:	338 786,91
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	1 051 009,96
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021:	1 389 796,87
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021:	163 067,29
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	-377 436,75
Résultat de clôture 2021:(ligne 001 du budget 2010)	-214 369,46
Restes à réaliser recettes:	355 932,46
Restes à réaliser dépenses:	42 261,13
Solde Restes à Réaliser;	313 671,33
Résultat clôture+rar:	99 301,87
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	99 301,87
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	1 389 796,87
En couverture du besoin réel de financement :	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2022) :	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022) :	1 389 796,87
<b>TOTAL AFFECTE:</b>	<b>1 389 796,87</b>
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(39 présents - 49 votants).

**18. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « Ordures ménagères » (délibération n°2022/04/16).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021 :	125 192,83



Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	404 671,81
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	529 864,64
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	91 538,84
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA) :	-84 544,44
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	6 994,40
Restes à réaliser recettes :	0,00
Restes à réaliser dépenses :	1 009,60
Solde Restes à Réaliser ;	-1 009,60
Résultat clôture+rar :	5 984,80
Besoin de financement :	0,00
Excédent de financement :	5 984,80
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire :	1 389 796,27
En couverture du besoin réel de financement :	0,00
En dotation complémentaire :	84 500,00
Total 1068 (année 2022) :	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022) :	445 364,64
TOTAL AFFECTE :	529 864,64
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :	0,00

(39 présents - 49 votants).

**19. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » (délibération n°2022/04/17).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021 :	-4 738,38
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	0,00
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	-4 738,38
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	-97 299,91
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	4 519,50
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	-92 780,41
Restes à réaliser recettes :	151 095,26
Restes à réaliser dépenses :	2 328,00
Solde Restes à Réaliser ;	148 767,26
Résultat clôture+rar:	55 986,85
Besoin de financement :	0,00
Excédent de financement:	55 986,85

Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	0,00
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2022):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022):	0,00
TOTAL AFFECTE:	0,00
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	-4 738,38

(39 présents - 49 votants).

A noter l'arrivée de Mme Delphine POITOU portant le nombre de présents à 40 et le nombre de votants à 49. Son pouvoir donné à M. Thierry GAILLARD s'annule pour la suite de la séance.

**20. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « SPANC » (délibération n°2022/04/18).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2021 :	5 134,94
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	-16 376,29
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	-11 241,35
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	-5 224,98
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	16 466,33
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2011)	11 241,35
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	11 241,35
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	11 241,35
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire:	0,00
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	0,00
TOTAL AFFECTE:	0,00
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	-11 241,35

(40 présents - 49 votants).

**21. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « Station-service » (délibération n°2022/04/19).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021 :	11 572,13
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	111 808,63
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	123 380,76
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	-1 458,80
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	-879,20
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	-2 338,00
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-2 338,00
Besoin de financement:	-2 338,00
Excédent de financement:	0,00
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	123 380,76
En couverture du besoin réel de financement:	2 338,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2022):	2 338,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022):	121 042,76
TOTAL AFFECTE:	123 380,76
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(40 présents - 49 votants).

**22. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « Vente d'énergie » (délibération n°2022/04/20).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021 :	-1 102,78
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	25 629,85
Résultat de clôture à affecter sue le budget 2021 :	24 527,07
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	6 593,00
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	59 059,98
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	65 652,98
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00

Résultat clôture+rar:	65 652,98
Besoin de financement:	0,00
Excédent de financement:	65 652,98
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	24 527,07
En couverture du besoin réel de financement:	0,00
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2021):	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2021):	24 527,07
TOTAL AFFECTE:	24 527,07
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(40 présents - 49 votants).

**23. Vote des affectations de résultats 2021 du budget annexe « Zones économiques » (délibération n°2022/04/21).**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats suivants :

<b>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</b>	
Résultat de l'exercice 2021 :	26 277,07
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	0,00
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	26 277,07
<b>Besoins réels de la section d'investissement</b>	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	-146,88
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA):	-17 641,47
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	-17 788,35
Restes à réaliser recettes:	0,00
Restes à réaliser dépenses:	0,00
Solde Restes à Réaliser;	0,00
Résultat clôture+rar:	-17 788,35
Besoin de financement:	17 788,35
Excédent de financement:	0,00
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat excédentaire:	26 277,07
En couverture du besoin réel de financement:	17 788,35
En dotation complémentaire:	0,00
Total 1068 (année 2022):	17 788,35
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022):	8 488,72
TOTAL AFFECTE:	26 277,07
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses):	0,00

(40 présents - 49 votants).

**24. Proposition de signature d'un avenant à la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest (délibération n°2022/04/22).**

M. Le Président indique que la dernière convention d'objectifs signée avec l'Office de Tourisme Intercommunal s'étendait sur la période 2019-2021. Il convient alors de renouveler ce partenariat. Toutefois, les travaux de réflexion étant toujours en cours, M. Le Président propose au Conseil d'autoriser la signature d'un avenant à la convention 2019-2021, pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2022, pour garantir la continuité des services et ainsi, permettre l'élaboration de la prochaine convention sans précipitation.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Autorise M. Le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal 2019-2021.

→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*(40 présents - 49 votants).*

*A noter l'arrivée de Mme Christine SALADIN portant le nombre de présents à 41 et le nombre de votants à 49. Son pouvoir donné à M. Joël ROYERE s'annule pour la suite de la séance.*

**25. Proposition de versement d'une avance à la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2022 (délibération n°2022/04/23).**

M. Le Président rappelle que chaque année la Communauté de communes verse une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs.

Dans l'attente de la nouvelle convention d'objectifs et pour ne pas pénaliser le fonctionnement de l'association, les membres du Bureau communautaire proposent l'attribution d'une avance à la subvention de fonctionnement annuelle à hauteur de 50% de 187 580 € (montant de la subvention attribuée habituellement) soit : 93 790 €.

A noter que le montant définitif pour l'année 2022 sera fixé à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire.

Michel LAROCHE souhaite préciser que sans garantie de prise en charge par la Communauté de communes du financement du poste de Direction de l'Office de Tourisme Intercommunal, l'association ne peut s'engager auprès de la personne en poste. M. Le Président rappelle le partenariat entre les deux structures qui convenait de la mise à disposition gracieuse d'un agent de la Communauté de communes à l'OTI pour assurer les missions de direction.

Cette situation ne pouvant règlementairement perdurer, la Communauté de communes et l'Office de Tourisme travaillent ensemble pour proposer des solutions à l'agent.

Michel LAROCHE souligne que la possibilité pour l'Office de Tourisme de proposer un CDI à l'agent, dépend du financement annuel attribué par la Communauté de communes et qui doit permettre de couvrir les charges qui seront supportées par l'association.

M. Le Président conçoit que cette modification ne va pas sans négociation. Le montant annuel 2022 sera débattu et soumis au vote à l'occasion d'un prochain Conseil communautaire.

Delphine POITOU s'interroge sur le montant global de la subvention inscrit au projet de budget 2022 de la Communauté de communes. M. Le Président indique que le projet de budget qui sera

soumis au vote intègre la somme maximale demandée par l'association. Néanmoins le Conseil sera amené à se prononcer sur le montant à attribuer, en cohérence avec la future convention d'objectifs.

Thierry GAILLARD s'inquiète de savoir si le montant de cette avance de subvention suffit à couvrir les salaires des membres de l'Office de Tourisme. M. Le Président le confirme.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Autorise M. Le Président à verser la somme de 93 790 € à l'Office de Tourisme Intercommunal, en guise d'avance sur la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2022.

→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*(41 présents - 49 votants).*

**26. Proposition de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers à l'Office de Tourisme Intercommunal Creuse Sud-Ouest (site de Bourgneuf) pour l'exercice de ses missions (délibération n°2022/04/23).**

Cette proposition est liée à la décision précédente sur la prolongation de la convention d'objectifs de l'Office de Tourisme Intercommunal. Pour rappel, la Communauté de communes est propriétaire de la Maison du Territoire à Bourgneuf, occupée par l'association. Il est proposé de prolonger la mise à disposition gracieuse de ce bâtiment et des biens meubles nécessaires à l'exercice des missions de l'Office de Tourisme pour une durée identique à la prolongation de la convention d'objectifs, soit six mois.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

→ Autorise M. Le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de la Maison du Territoire à l'Office de Tourisme.

→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*(41 présents - 49 votants).*

## CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE

**27. Attribution des subventions aux associations organisatrices d'événementiels sur le territoire intercommunal dans le cadre du dispositif « aide aux événementiels » et intervenantes dans le cadre du dispositif « action éducative locale » (délibération n°2022/04/25).**

Jean-Yves GRENOUILLET, Vice-Président délégué à la culture et à la vie associative indique que la commission « Culture et Vie associative » s'est réunie le mercredi 26 janvier 2022, afin d'étudier les demandes dans le cadre des « aides aux événementiels » et des « actions éducatives locales ».

Les élus de la commission proposent au Conseil communautaire d'attribuer les subventions suivantes:

- Pour les aides aux événementiels 2022 :

Association	Evènement	Lieu	Date	Montant
Passé à ton voisin!	Festival Pas Pareil	Royère de V.	Du 25 au 29 mai	1 275 €
Le Champ secret	9ème Festival Pliant en Poésie et en chanson	Maisonnisses, Fransèches et Moutier d'Ahun et Savennes	Du 26 au 29 mai	935 €
Rock en Marche	Concert	Sardent	15 octobre	2 550 €
Comité des fêtes St Dizier	Tracto Cross	St Dizier Masbaraud	06 et 07 août	2 975 €
La Métime	Festive 2022 (20 ans)	Moutier d'Ahun	Du 24 au 26 juin	5 950 €
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	Du 29 au 31 octobre	5 185 €
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	Du 27 au 30 octobre	5 100 €
Radio Vassivière	la fête de Radio Vassivière	Royère de V.	Été 2022	1 913 €
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Programmation saison 2022	Moutier d'Ahun	De février à septembre	1 700 €
SPT Lavauzelle	Saison estivale - ateliers, programmes participatifs, ouvertures, rencontres...	Janailat + Vidailat + sud de la Creuse	Juillet et août	1 190 €
Lou Chami	L'enjambée creusoise	Bourganeuf et communes environnantes	05 juin	3 825 €
Paddle Club Vassivière	10h paddle Vassivière	Royère de V.	02 et 03 juillet	1 275 €
Instants libres	Festival Précaire à Bourganeuf	Bourganeuf	Du 02 au 12 août	2 125 €
Musique à la source	Festival Musique à la source	sur tout le département de la Creuse	Du 29 juillet au 06 août	1 700 €
Comité des fêtes de Fransèches	Festival «Terres de granit»	Fransèches	30 et 31 juillet	1 275 €
Les Arts croisés en Marche	2nde édition de la biennale de céramique et d'arts singuliers	Moutier d'Ahun	24 et 25 septembre	816 €
La Chalandise	Concert	Maisonnisses	Été 2022	204 €

Association	Evènement	Lieu	Date	Montant
Nature et dénivelé	7ème édition du SWIMRUNMAN île de Vassivière	Royère de V. / Faux la Montagne / Beaumont du lac / Peyrat le Château	04 et 05 juin	1 275 €
VCTT	Festival Trial	Royère de V. et alentours	16 et 17 juillet	4 675 €
TOTAL				45 943 €

Soit 19 évènements significatifs pour le territoire de la Communauté de communes.  
L'enveloppe 2021 était de 35 000€.

- Pour les actions éducatives locales 2022 :

Association	Action	Montant
UFOLEP	Ecole multisports de St Georges la Pouge et Pontarion	3 500 €
TC La Leyrenne	Le tennis pour tous	1 400 €
USB Bourgneuf	Journée d'initiation à la pratique du football	907 €
	Structuration et pérennisation de l'école de football	3 000 €
Sporting Club Sardentais - Foot ACC23	Fonctionnement de l'école de foot et stage	2 000 €
	Intervention périscolaire	600 €
	Challenge Maurice Faure - catégorie jeunes	800 €
Agora	Chabatz d'entrar	3 500 €
	Local Jeunes	3 000 €
Les Plateaux Limousins	Actions éducatives à destination des enfants et des familles	4 500 €
Joyevivaces	Rendez-vous nature	1 740 €
Interlude	Les mercredis interlude	650 €
Des Racines et du Cirque	Développement de l'école de cirque	1 500 €
Fanfare municipale Bourgneuf	Enseignement de la musique pour l'orchestre junior	4 980 €



Association	Action	Montant
Entrechats	Atelier de danse hebdomadaire	500 €
Radio Vassivière	Chroniques régulières "l'actu des centres de loisirs"	1 447 €
	Ateliers "faire une émission de radio en direct" avec les Plateaux Limousins	301 €
	Atelier trimestriel avec la médiathèque de Royère de V.	345 €
La Métime	Cycle "Badaboum"	2 295 €
	Les ateliers d'été	3 105 €
Instants libres	Atelier de pratique du mouvement et de la parole	990 €
Les amis de la pierre de Masgot	La pratique de l'art signulier pour tous à Masgot	1 700 €
	Le mercredi à Masgot, c'est le goûter des enfants	1 189 €
Médiathèque et Compagnie	Programme d'actions culturelles autour du thème du voyage	1 250 €
ASCM	Emploi d'un entraîneur pro	1 000 €
Telemillevaches	1 <sup>er</sup> atelier	1 600 €
	2 <sup>ème</sup> atelier	900 €
Théâtre'enfant	Se découvrir à travers la pratique théâtrale	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>50 699 €</b>

Soit 19 associations soutenues pour leurs activités éducatives sur le territoire de la Communauté de communes.

L'enveloppe 2021 était de 40 000€.

Nicolas DERIEUX se demande si des sollicitations ont été écartées. Jean-Yves GRENOUILLET affirme que toutes les demandes sont satisfaites avec toutefois des ajustements financiers.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des subventions selon la proposition ci-dessus.
- Autorise M. Le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet.

*(41 présents - 49 votants).*

*A noter l'arrivée de M. Denis SARTY portant le nombre de présents à 42 et le nombre de votants à 50.*

### **28. Attribution du marché d'études géotechniques et de recherche de pollutions (marché n°2022-01) dans le cadre du projet de création de 2 cliniques vétérinaires (délibération n°2022/04/26).**

Michelle SUCHAUD, Vice-Présidente déléguée au développement de l'économie locale, expose l'objet de la délibération conformément à la note explicative annexée au dossier de convocation du Conseil.

La consultation d'entreprises porte :

- pour chaque site, sur la réalisation d'études géotechniques, avec sondages prélèvements d'échantillons et analyse.
- pour le site de Bourganeuf sur une recherche pollution.

Les 3 entreprises consultées disposent des compétences nécessaires en matière d'étude géotechniques. Elles avaient la faculté de répondre également en régie, à la prestation spécifique de recherches de pollution ou alors de recourir à de la sous-traitance ou à de la co-traitance.

Il s'agit des entreprises suivantes :

- SARL ALPHA BTP OUEST (87 - Limoges).
- GEOTEC LIMOGES (87 - Limoges).
- GINGER CEBTP LIMOGES (87-Limoges).

L'offre de GINGER CEBTP présente l'ensemble des compétences techniques requises pour effectuer la mission, la méthode et les contenus ayant été précisés dans la note technique.

Les délais d'exécution et la proposition financière sont également conformes aux attentes et aux prévisions budgétaires en matière d'honoraires.

Nicolas DERIEUX préfère attendre l'avis du Conseil quant à la réalisation des deux cliniques avant d'effectuer une telle dépense. M. Le Président explique que ces études sont nécessaires à la prise de décision et indique que ce montant sera intégré à la demande globale de DETR si le projet venait à aboutir.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- Attribue le marché à la SAS GINGER CEBTP (87 - Limoges) pour un montant total de 24 650,00 € HT, soit 29 580,00 € TTC.
- Autorise M. Le Président à signer, engager et notifier le marché.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2022.
- Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

*(42 présents - 50 votants).*

### **29. Vote des subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes pour l'année 2022 (délibération n°2022/04/27).**

Martine LAPORTE annonce que pour l'année 2022, seul le budget annexe « SPANC » requiert le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 25 377,75 €.

Elle fait part de son souhait de voir ce budget s'équilibrer par lui-même à plus ou moins long terme. Nicolas DERIEUX refuse d'augmenter de nouveau le prix des redevances pour atteindre cet objectif. Martine LAPORTE précise qu'elle faisait uniquement allusion à l'augmentation du nombre de contrôles réalisés chaque année.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le virement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « SPANC » d'un montant de 25 377,75 €.  
(42 présents - 50 votants).

**30. Vote du budget primitif 2022 du budget principal (délibération n°2022/04/28).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget principal pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	- €	Déficit reporté	002	1 389 796,87 €	Excédent reporté
011	1 541 800,00 €	Charges à caractère général	13	35 000,00 €	Atténuations de charges
012	2 817 200,00 €	Charges de personnel	70	709 813,52 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	1 935 000,00 €	Atténuations de produits	73	3 658 396,18 €	Impôts et taxes
			74	1 649 604,96 €	Dotations, subventions et participations
65	705 000,00 €	Autres charges de gestion	75	100 700,00 €	Autres produits gestion
66	54 000,00 €	Charges financières	76	10 008,18 €	Produits financiers
67	255 000,00 €	Charges exceptionnelles	77	2 828,56 €	Produits exceptionnels
68	- €	Dotations et provisions	78	92 021,39 €	Reprises sur provisions
022	31 870,87 €	Dépenses imprévues			
023	71 000,00 €	Virement à la section d'investissement			
042	279 129,13 €	Opérations d'ordre (amort)	042	41 835,34 €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>7 690 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>7 690 000,00 €</b>	

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT se questionne sur la nature des dépenses admises dans les différents chapitres.

Elle s'interroge sur l'écart de montants des charges du personnel entre les documents joints au dossier de convocation et ceux présentés en séance.

Frédéric BERTRAND explique que les sommes projetées tiennent compte des derniers ajustements réalisés en bureau communautaire.

Elle s'étonne de « l'explosion » du budget alloué aux « fêtes et cérémonies ». M. Le Président explique que cette ligne quasi-inexistante lors des deux derniers exercices a été réévaluée en fonction des dépenses antérieures à la crise sanitaire et en prévision de projets. Martine LAPORTE complète en indiquant qu'il s'agit d'un montant prévisionnel qui ne traduit en aucun cas la hauteur des dépenses qui seront réalisées.

Serge LAGRANGE se demande ce qui justifie l'écart d' 1 220 000 € entre les totaux des budgets primitifs du budget principal pour les années 2021 et 2022. Martine LAPORTE précise que cette différence est due au montant de la TEOM qui ne transite plus par le budget principal mais s'inscrit directement sur le budget annexe « Ordures ménagères ».

Au vu du tableau des dépenses de fonctionnement par service, pour le tourisme, il note une augmentation de 151 000 € pour 2022. Il souhaite connaître la nature des dépenses envisagées. Martine LAPORTE précise qu'en attendant le prochain Conseil communautaire et le vote de la subvention allouée au fonctionnement de l'Office de Tourisme, la somme maximale demandée par l'association a été inscrite. De plus, le syndicat mixte du Lac de Vassivière n'a pas adressé son appel de fonds 2021. Cette dépense étant reportée en 2022, deux cotisations sont à budgéter.

Jean-Pierre DUGAY souligne la forte évolution relative aux charges du personnel. Membre de la commission Ressources humaines, il souhaite que les motivations soient exposées en conseil. Martine LAPORTE évoque le fait que des postes notamment à responsabilités sont restés vacants plusieurs mois en 2021, l'avancement de carrière des agents, la création de deux nouveaux postes en 2022 (Conseiller en prévention et Gestionnaire de la commande publique) et l'intégration pour quatre mois de dix agents supplémentaires en adéquation avec l'extension de la compétence « enfance-jeunesse ».

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	214 369,46 €	Déficit reporté	001	- €	Excédent reporté
			1068		Excédent capitalisé
			10	14 575,94 €	Dotations, fonds divers
16	196 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées	16	45 000,00 €	Emprunts et dettes assimilées
20	30 000,00 €	Immobilisations incorporelles	13	235 318,75 €	Subventions d'investissement
204	40 000,00 €	Subventions d'équipement versées			
21	225 000,00 €	Immobilisations corporelles			
23	185 000,00 €	Immobilisations en cours	27	49 043,72 €	Autres immobilisations financières
	60 000,00 €	Opérations d'équipement			
020	15 534,07 €	Dépenses imprévues	021	71 000,00 €	Virement de la section de fonctionnement
040	41 835,34 €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	279 129,13 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>1 007 738,87 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>694 067,54 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>42 261,13 €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>RAR</b>	<b>355 932,46 €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 050 000,00 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>1 050 000,00 €</b>	

Joël LAINE souhaite savoir si le projet de fourrière intercommunale qu'il souhaite voir mené à bien est intégré en dépense d'investissement du budget principal. Martine LAPORTE répond par la négative en précisant que ce projet doit faire l'objet d'étude de faisabilité et de chiffrage avant d'être intégré à tout projet de budget.

Jean-Pierre DUGAY propose d'intégrer cette fourrière au projet de création des cliniques vétérinaires.

Pour rebondir sur le sujet, Delphine POITOU sollicite l'instauration, à plus ou moins long terme, d'une fourrière pour véhicules laissés à l'abandon. Martine LAPORTE fait part des difficultés législatives à ce sujet.

Nicolas DERIEUX souhaite recentrer le débat sur le volet humain en évoquant la désertification médicale. Tout en reconnaissant cette problématique, Martine LAPORTE souligne que deux médecins se sont installés sur le territoire en 2021.

Thierry GAILLARD fait part d'expériences non satisfaisantes ou des EPCI ont fait le choix de salarier des médecins pour augmenter leurs chances d'attractivité. Pour lui, c'est à l'état d'agir sur le sujet.

→ Le Conseil communautaire, avec 45 avis favorables, 4 abstentions et 1 avis contraire, approuve le projet de budget principal pour l'année 2022.

(42 présents - 50 votants).

### 31. Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Ordures ménagères » (délibération n°202/04/29).

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	- €	Déficit reporté	002	445 364,64 €	Excédent reporté
011	1 268 732,42 €	Charges à caractère général	13	- €	Atténuations de charges
012	379 500,00 €	Charges de personnel	70	117 500,00 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	- €	Atténuations de produits	73	1 712 500,00 €	Impôts et taxes
			74	40 700,00 €	Dotations, subventions et participations
65	602 810,77 €	Autres charges de gestion	75	- €	Autres produits gestion
66	829,57 €	Charges financières	76	- €	Produits financiers
67	- €	Charges exceptionnelles	77	874,37 €	Produits exceptionnels
68	- €	Dotations et provisions	78	- €	Reprises sur provisions
022	71,86 €	Dépenses imprévues			
023	- €	Virement à la section d'investissement			
042	99 055,38 €	Opérations d'ordre (amort)	042	34 060,99 €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>2 351 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>2 351 000,00 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	- €	Déficit reporté	001	6 994,40 €	Excédent reporté
			1068	84 500,00 €	Excédent capitalisé
			10	1 415,22 €	Dotations, fonds divers
16	15 567,84 €	Emprunts et dettes assimilées	16	35,00 €	Emprunts et dettes assimilées
20	60 000,00 €	Immobilisations incorporelles	13	67 000,00 €	Subventions d'investissement
204	- €	Subventions d'équipement versées			
21	102 361,57 €	Immobilisations corporelles			
23	46 000,00 €	Immobilisations en cours	27	- €	Autres immobilisations financières
		Opérations d'équipement			
020	- €	Dépenses imprévues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	34 060,99 €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	99 055,38 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>257 990,40 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>259 000,00 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>1 009,60 €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>259 000,00 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>259 000,00 €</b>	

Serge LAGRANGE revient sur la précision donnée par M. Le Président en début de séance quant au montant du produit attendu par le SICTOM de Chénérailles pour l'année 2022. Il craint de subir le même bond financier sur les communes gérées par EVOLIS 23.

Dans un souci d'anticipation, il demande que les syndicats communiquent systématiquement leurs bilans annuels à la collectivité. Martine LAPORTE confirme que cette requête leur sera émise.

Joël LAINE regrette de ne pas avoir proposé l'augmentation des taux de la TEOM à hauteur de 2 à 2,5 points lors du précédent Conseil pour couvrir les réajustements de cotisations mais garantir de possibles hausses déjà connues comme l'inflation des prix des carburants par exemple. M. Le Président concède qu'une augmentation plus franche de la fiscalité aurait limité les répercussions à prévoir l'an prochain.

Jean-Pierre DUGAY rappelle que le budget annexe « Ordures ménagères » reste cette année encore excédentaire et peut palier, en partie, l'augmentation des montants des produits attendus sans avoir recours à de nouvelles augmentations fiscales. M. Le Président réitère son souhait de conserver cette capacité de financement, qui diminue chaque année, pour garantir les investissements à mener pour la mise en place d'une solution de traitement des déchets, l'instauration de la taxe incitative ou le remplacement de véhicules de collecte. Sous un autre angle, il fait part de l'injustice qu'il ressent pour les habitants du territoire en régie pour qui la collecte de la TEOM sert également de trésorerie aux syndicats qui opèrent sur les deux autres secteurs du territoire.

Michel LAROCHE demande une synthèse financière des dépenses par entité. M. Le Président évoque l'importance d'harmoniser le modèle de gestion à l'ensemble du territoire intercommunal pour écarter toute problématique de ce type.

M. Le Président profite de ce temps de parole pour relancer les Maires qui n'auraient toujours pas communiqué les éléments demandés au cabinet Damien Christiany. Il rappelle que cet analyste est mandaté pour réaliser un état des lieux des ressources financières de chaque collectivité, Communauté de communes comprise, dans le but d'identifier de nouveaux leviers fiscaux possibles entre les différentes entités.

Ces données étant publiques, il compte sur l'ensemble des communes membres pour fournir ces éléments qui serviront notamment à alimenter les réflexions menées par le groupe de travail CLECT.

→ Le Conseil communautaire, avec 48 avis favorables et 2 abstentions, approuve le projet de budget annexe « Ordures ménagères » pour l'année 2022.

(42 présents - 50 votants).

**32. Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » (délibération n°2022/04/30).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	4 738,38 €	Déficit reporté	002	- €	Excédent reporté
011	4 278,62 €	Charges à caractère général	013	- €	Atténuations de charges
012	- €	Charges de personnel	70	2 915,36 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	- €	Atténuations de produits	73	- €	Impôts et taxes
			744	- €	Subvention d'équilibre
65	- €	Autres charges de gestion	75	18 761,58 €	Autres produits gestion
66	450,00 €	Charges financières	76	- €	Produits financiers
67	- €	Charges exceptionnelles	77	2 663,06 €	Produits exceptionnels
68	- €	Dotations et provisions	78	- €	Reprises sur provisions
022	- €	Dépenses imprévues			
023	- €	Virement à la section d'investissement			
042	24 533,00 €	Opérations d'ordre (amort)	042	9 660,00 €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>34 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>34 000,00 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	92 780,41 €	Déficit reporté	001	- €	Excédent reporté
			1068	- €	Excédent capitalisé
			10	51,74 €	Dotations, fonds divers
16	300,00 €	Emprunts et dettes assimilées	16	21 800,00 €	Emprunts et dettes assimilées
20	168 646,70 €	Immobilisations incorporelles	13	118 020,00 €	Subventions d'investissement
21	41 002,00 €	Immobilisations corporelles			
23	- €	Immobilisations en cours	27	- €	Autres immobilisations financières
		Opérations d'équipement			
020	782,89 €	Dépenses imprévues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	9 660,00 €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	24 533,00 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>313 172,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>164 404,74 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>2 328,00 €</b>	<i>Restes à réaliser 2021</i>	<b>RAR</b>	<b>151 095,26 €</b>	<i>Restes à réaliser 2021</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>315 500,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>315 500,00 €</b>	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants, approuve le projet de budget annexe « Immobilier d'entreprises » pour l'année 2022.  
(42 présents - 50 votants).

**33. Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « SPANC » (délibération n°2022/04/31).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	- €	Déficit reporté	002	121 042,76 €	Excédent reporté
011	620 336,00 €	Charges à caractère général	013	16 515,00 €	Stocks finaux
012	12 500,00 €	Charges de personnel	70	502 691,24 €	Produits des services, du domaine, et ventes
65	2,00 €	Autres charges de gestion	75	- €	Autres produits gestion
022	- €	Dépenses imprévues			
023	9 043,00 €	Virement à la section d'investissement			
042	8 119,00 €	Opérations d'ordre (amort)	042	9 751,00 €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>650 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>650 000,00 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	92 780,41 €	Déficit reporté	001	- €	Excédent reporté
			1068	- €	Excédent capitalisé
			10	51,74 €	Dotations, fonds divers
16	300,00 €	Emprunts et dettes assimilées	16	21 800,00 €	Emprunts et dettes assimilées
20	168 646,70 €	Immobilisations incorporelles	13	118 020,00 €	Subventions d'investissement
21	41 002,00 €	Immobilisations corporelles			
23	- €	Immobilisations en cours	27	- €	Autres immobilisations financières
		Opérations d'équipement			
020	782,89 €	Dépenses imprévues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	9 660,00 €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	24 533,00 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>313 172,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>164 404,74 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>2 328,00 €</b>	<i>Restes à réaliser 2021</i>	<b>RAR</b>	<b>151 095,26 €</b>	<i>Restes à réaliser 2021</i>
<b>TOTAUX</b>	<b>315 500,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>315 500,00 €</b>	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2022.  
(43 présents - 50 votants).

**34. Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Station-service » (délibération n°2022/04/32).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	11 241,35 €	Déficit reporté	002	- €	Excédent reporté
011	13 980,00 €	Charges à caractère général	13	- €	Atténuations de charges
012	75 500,00 €	Charges de personnel	70	83 122,25 €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	- €	Atténuations de produits	73	- €	Impôts et taxes
			744	25 377,75 €	Subvention d'équilibre
65	4 537,75 €	Autres charges de gestion	75	- €	Autres produits gestion
66	- €	Charges financières	76	- €	Produits financiers
67	1 072,25 €	Charges exceptionnelles	77	- €	Produits exceptionnels
68	- €	Dotations et provisions	78	- €	Reprises sur provisions
022	750,00 €	Dépenses imprévues			
023	- €	Virement à la section d'investissement			
042	1 418,65 €	Opérations d'ordre (amort)	042	- €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>108 500,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>108 500,00 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	- €	Déficit reporté	001	11 241,35 €	Excédent reporté
			1068	- €	Excédent capitalisé
			10	- €	Dotations, fonds divers
16	- €	Emprunts et dettes assimilées	16	- €	Emprunts et dettes assimilées
20	- €	Immobilisations incorporelles	13	- €	Subventions d'investissement
204	- €	Subventions d'équipement versées			
21	12 660,00 €	Immobilisations corporelles			
23	- €	Immobilisations en cours	27	- €	Autres immobilisations financières
		Opérations d'équipement			
020	- €	Dépenses imprévues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	- €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	1 418,65 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>12 660,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>12 660,00 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>12 660,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>12 660,00 €</b>	

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT qui a pris connaissance, dans le dossier de convocation à la séance, du projet de vente du carburant à prix coutant félicite la démarche. Toutefois, elle s'interroge à savoir si la législation permet ce rabais supplémentaire sur un secteur aussi concurrentiel que les carburants. M. Le Président le confirme et précise que les prix de vente à la station-service intercommunale située à Royère de Vassivière ne peuvent concurrencer les prix proposés par les grandes surfaces.

Martine LAPORTE indique qu'actuellement la Communauté de communes réalise un profit de l'ordre de six à sept centimes par litre. L'opération de vente à prix coûtant sur six mois traduit un manque à gagner d'environ 4 000 € annuel, montant qu'elle estime raisonnable pour ce budget annexe chaque année excédentaire.

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT propose de rénover la station. Martine LAPORTE reconnaît sa vétusté et annonce que des travaux de rafraîchissement pourraient être réalisés sur 2022.

M. Le Président saisit l'opportunité de remercier publiquement la commune de Royère de Vassivière pour la mise à disposition de deux de ses agents afin d'assurer le bon fonctionnement de l'installation, en partenariat avec les services de la Communauté de communes.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe « Station-service » pour l'année 2022.

(42 présents - 50 votants).



**35. Vote du budget primitif 2022 du budget « Vente d'énergie » (délibération n°2022/04/33).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	- €	Déficit re porté	002	24 527,07 €	Excédent reporté
011	25 000,00 €	Charges à caractère gé néral	70	7 472,93 €	Produits des services, du domaine, et ventes
022	407,00 €	Dépenses impré vues			
023	- €	Virement à la section d'investissement			
042	6 593,00 €	Opérations d'ordre (amort)	042	- €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>32 000,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>32 000,00 €</b>	

Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	- €	Déficit re porté	001	65 652,98 €	Excédent reporté
			1068	- €	Excédent capitalisé
20	60 000,00 €	Immobilisations incorpore lles	13	- €	Subventions d'investissement
21	10 000,00 €	Immobilisations corpore lles			
020	2 245,98 €	Dépenses impré vues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	- €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	6 593,00 €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>72 245,98 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>72 245,98 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>72 245,98 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>72 245,98 €</b>	

Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT souhaite connaître la nature des dépenses d'investissement de ce budget annexe. Martine LAPORTE expose l'idée de mener des études d'impact pour déterminer les possibilités d'implantation d'énergies renouvelables, type panneaux photovoltaïques, sur les bâtiments intercommunaux.

Marc FERRAND propose d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables (CRER) pour une cotisation annuelle qu'il qualifie de dérisoire quant à la qualité du travail rendu. Thierry GAILLARD fait part de son retour d'expérience très positif de collaboration avec le CRER. Martine LAPORTE confirme que cette adhésion figure au budget primitif du budget principal.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe « Vente d'énergie » pour l'année 2022.

(42 présents - 50 votants).

**36. Vote du budget primitif 2022 du budget annexe « Zones économiques » (délibération n°2022/04/34).**

Martine LAPORTE présente le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2022.

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
002	- €	Déficit re porté	002	8 488,72 €	Excédent reporté
011	6 336,00 €	Charges à caractère gé néral	13	- €	Atténuations de charges
012	- €	Charges de personnel	70	- €	Produits des services, du domaine, et ventes
014	- €	Atténuations de produits	73	- €	Impôts et taxes
			744	- €	Subvention d'équilibre
65	2,00 €	Autres charges de gestion	75	- €	Autres produits gestion
66	1 972,00 €	Charges financières	76	- €	Produits financiers
67	- €	Charges exceptionnelles	77	11,28 €	Produits exceptionnels
68	- €	Dotations et provisions	78	- €	Reprises sur provisions
022	190,00 €	Dépenses impré vues			
023	- €	Virement à la section d'investissement			
042	- €	Opérations d'ordre (amort)	042	- €	Opérations d'ordre (amort sub)
<b>TOTAUX</b>	<b>8 500,00 €</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>8 500,00 €</b>	



Investissement					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Montant	Observations	Chapitre	Montant	Observations
001	17 788,35 €	Déficit re porté	001	- €	Excédent reporté
			1068	17 788,35 €	Excédent capitalisé
			10	711,65 €	Dotations, fonds divers
16	17 937,00 €	Emprunts et dettes assimilés	16	- €	Emprunts et dettes assimilés
20	4 700,00 €	Immobilisations incorporelles	13	- €	Subventions d'investissement
204	- €	Subventions d'équipement versées			
21	36 229,65 €	Immobilisations corporelles			
23	101 845,00 €	Immobilisations en cours	27	- €	Autres immobilisations financières
		Opérations d'équipement			
			024	160 000,00 €	Cessions de terrains
020	- €	Dépenses imprévues	021	- €	Virement de la section de fonctionnement
040	- €	Opérations d'ordre (amort sub)	040	- €	Opérations d'ordre (amort)
<b>TOTAUX</b>	<b>178 500,00 €</b>	- €	<b>TOTAUX</b>	<b>178 500,00 €</b>	
<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>	<b>RAR</b>	<b>- €</b>	<b>Restes à réaliser 2021</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>178 500,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>178 500,00 €</b>	

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de budget annexe « Zones économiques » pour l'année 2022.  
(43 présents - 50 votants).

### 37. Questions diverses.

Néant.

M. Le Président renseigne les dates des prochaines réunions :

→ Bureaux communautaires :

- le mardi 19 avril 2022.
- le mardi 03 mai 2022.
- le mardi 31 mai 2022.
- le mardi 14 juin.

→ Conseils communautaires :

- le mardi 17 mai 2022.
- le mardi 28 juin 2022.
- le mardi 12 juillet 2022.

La séance est levée à 21h00.

**Nicolas DERIEUX,**  
**Le Secrétaire.**

**Sylvain GAUDY,**  
**Le Président.**